



Disponible en ligne sur

ScienceDirect  
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte  
www.em-consulte.com



Histoire de la psychiatrie

## Pierre Schützenberger (1888–1973) : un aliéniste, expert dans l'affaire des sœurs Papin (Partie I)

*Pierre Schützenberger (1888–1973): An alienist-physician, expert in the affair of Papin's sisters (Part one)*

Denis Tiberghien <sup>a,\*,b</sup>

<sup>a</sup> Service de réanimation, rééducation neuro-respiratoire, hôpital Raymond-Poincaré, 104, boulevard R.-Poincaré, 92380 Garches, France

<sup>b</sup> EPSMI Théophile-Roussel, CMP de Saint-Cloud, 3-5, rue Tahere, 92210 Saint-Cloud, France

### INFO ARTICLE

Historique de l'article :  
Accepté le 4 octobre 2017

Mots clés :  
Cas des sœurs Papin  
Criminologie  
Expertise psychiatrique  
Histoire de la psychiatrie  
Psychanalyse  
Psychiatrie médico-légale

Keywords:  
Criminology  
Forensic psychiatry  
History of psychiatry  
Psychiatric expertise  
Psychoanalysis  
Sister's Papin case

### RÉSUMÉ

Le Mans, 2 février 1933 : Christine et Léa Papin assassinent sauvagement à leur domicile leur patronne, Madame Léonie Lancelin, et sa fille Geneviève. Un procès qui va passionner la France entière et défrayer la chronique. Le lendemain du crime, Pierre Schützenberger (1888–1973), médecin-chef à l'asile public du Mans, est commis expert. Quelques semaines plus tard, il est assisté de Victor Truelle (1871–1938), chef de service à l'hôpital Sainte-Anne, et de Jacques Baruk (1872–1975), médecin à l'hôpital Saint-Gemmes-sur-Loire. Les experts ont pris la position très nette de la responsabilité absolue des prévenues. Une correspondance inédite entre Schützenberger et le psychiatre Louis Le Guillant (1900–1968) nous permet, d'une part, de revenir dans les coulisses de cette expertise qui fut vivement discutée pendant et après le procès et, d'autre part, de la replacer dans le contexte des années 1930. Pour Schützenberger, aucune incursion possible, ne serait-ce que furtive, n'était possible dans une analyse psychologique de l'expertise et encore moins à la lumière de la psychanalyse ; en témoigne une conférence inédite sur le freudisme en pleine affaire Papin, le 9 mars 1933. Schützenberger était fort sceptique quant à l'introduction de la psychanalyse en psychiatrie, ce qui marquait un recul sur les notions biologiques que l'École somatique française avait introduites en psychopathologie.

© 2017 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

### ABSTRACT

In Le Mans on 2 February 1933: Christine and Lea Papin murdered savagely their patroness Mrs Léonie Lancelin and her daughter, Geneviève, at their home. A trial that excited the whole of France and defrayed the chronicle. Pierre Schützenberger (1888–1973) was the head doctor at the mental asylum of Le Mans. The day after the crime, he was appointed as psychiatric expert. As a few weeks later, he shall be assisted in this task by Victor Truelle (1871–1938) and Jacques Baruk (1872–1975). Every two was alienists. The first was a head doctor at Sainte-Anne hospital in Paris and the second at Saint-Gemmes-sur-Loire asylum near Anger. The experts took the clear position of the absolute responsibility of the defendants. A correspondence between Schützenberger and the psychiatrist Louis Le Guillant (1900–1968) allows us, on the one hand, to go behind the scenes of this expertise, which was vigorously challenged during and after the trial and, on the other hand, to situate it in the context of the 1930s. There was not a possible psychological analysis for P. Schützenberger in this case. As illustrated his non-published conference on freudism that was held on 9th March 1933. When reading one of this we note that he was very sceptical by the introduction of Psychoanalysis, which appeared to him to be a backward step compared with the French Somatical School's use of biological notions in Psychopathology.

© 2017 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

\* Auteur correspondant.  
Adresse e-mail : [denis.tiberghien@rpc.aphp.fr](mailto:denis.tiberghien@rpc.aphp.fr).

## 1. Introduction

« Le double crime du Mans » (*Le Populaire*, 3 février 1933 ; n° 3649) ; « La tragédie du Mans : les bonnes criminelles précisent avec cynisme comment elles tuèrent leurs deux patronnes » (*Le Petit Parisien*, 4 février 1933 ; n° 20430) ; « L'Horrible tragédie du Mans. Les deux meurtrières ont agi de sang-froid et, après avoir abattu sournoisement leurs victimes, se sont acharnées sur elles avec une cruauté sans nom » (*L'Ouest éclair*, 5 février 1933 ; n° 13240). Voilà quelques titres ou manchettes de journaux d'une affaire qui fit grand bruit dans la presse de l'époque. Il s'agit du double crime des sœurs Papin. Rappelons brièvement les faits. Le 2 février 1933, Christine Papin âgée de 28 ans, et sa sœur Léa, âgée de 21 ans, ont assassiné leur patronne Mme Lancelin et Mlle Geneviève Lancelin, sa fille, chez qui elles étaient placées comme bonne à tout faire depuis six ans. Après s'être acharnées sur les deux corps, les mutilant, leur arrachant les yeux, elles se sont montées se coucher, et c'est là, dans leur lit commun, hébétées, que les gendarmes les ont trouvées et arrêtées. Elles n'ont aucunement nié et ont donné pour seule raison de leur acte « la peur de se faire disputer », car elles avaient fait sauter les plombs et n'avaient pu terminer le repassage. C'est ainsi que A. Ohayon résume l'affaire [47]. Une expertise psychiatrique est ordonnée par le juge d'instruction Hébert. Commis le 3 février 1933, Pierre Schützenberger (1888–1973) (Fig. 1) est chargé de dresser un rapport d'expertise psychiatrique. Deux jours plus tard, J.M.C. Verseux, l'aumônier de la prison depuis 15 ans, lui écrit :

« Veuillez me permettre une suite à notre conversation de ce matin à la prison. Vous n'êtes pas de ce pays dont moi-même, y étant né, je ne suis que par un seul de mes quatre grands-



Fig. 1. Pierre Schützenberger (1888–1973) (Coll. Arch. Schützenberger).

parents. Voici deux dictons locaux qui pourront vous donner quelque lumière sur la singulière mentalité du cru « pur jus ».

« Manciau, comben tou viau ?

- Deux mois
- Quel âge a-t-il ?
- Dix pistoles

Bonjour, Manciau

- Mossieu, j'fauche
- Pour qui fauches-tu ?
- J'gagne un écu. »

Voilà donc qui fait rentrer, dans la manière native et courant, ce qui normalement peut et veut offusquer de prime abord. Et il en va de la sorte à tous les degrés de l'échelle sociale, sans que l'éducation parvienne à réformer ce fait naturel. Ce petit renseignement psychologique dont vous pourrez vérifier la valeur par l'expérience, vous aidera au besoin à comprendre l'incompréhensible. Certainement on est loin ici du paradis terrestre.

Veuillez agréer, Monsieur le Docteur, en attendant le plaisir de nous rencontrer à nouveau, l'expression de mes sentiments respectueux » [42].

Nous reviendrons plus loin sur cette lettre. Quelques jours après, Schützenberger fait savoir que ce « crime pose un problème délicat, d'ordre pathologique, dont la difficulté est accrue du fait que ses auteurs sont deux sœurs vivant ensemble et du fait qu'il y a lieu d'élucider la part de l'une ou de l'autre dans l'accomplissement et peut-être dans l'élaboration et la mise en œuvre du crime » ; il demandait un mois, au moins, de réflexion (*Le Quotidien*, 7 février 1933 ; n° 2664). Certains éléments cliniques dont il disposait n'étaient peut-être pas sans lui rappeler sa contribution sur la folie gémellaire avec Raoul Leroy (1869–1941) alors qu'il était un interne « fidèle et dévoué » de ce dernier à l'asile de Maison Blanche [31]. Il s'agissait de deux sœurs jumelles débiles mentales avec des antécédents d'épilepsie chez le père, de suicide chez la mère et de plusieurs grossesses gémellaires des deux côtés avec des accès maniaques. Devant une identité morphologique, psychologique et pathologique chez les deux sœurs, la folie gémellaire pouvait être retenue, en référence aux travaux de Benjamin Ball (1833–1893) et non de ceux de Serge Soukhanoff (1867–1916) pour qui le développement simultané de la maladie mentale chez les jumeaux n'est pas nécessaire pour prononcer le nom de folie gémellaire. En ce qui concerne cette publication, le diagnostic de psychose maniaco-dépressive fut retenu.

En avril 1933, dans l'affaire qui nous intéresse, Schützenberger est assisté de Jacques Baruk (1872–1975), de l'asile Saint-Gemme (Angers) (Fig. 2) et de Victor Truelle (1871–1938), médecin en chef de l'asile de Sainte-Anne (Paris) (Fig. 3). Ce dernier sera un des parrains de Schützenberger quand il fera acte de candidature à la Société de médecine légale en 1935 (*Annales de médecine légale, de criminologie et de police scientifique*, 1935 ; 15, 4 : 448). Le rapport des trois experts signé du 1<sup>er</sup> juin 1933 remis au juge conclut qu'« en l'absence de toute motivation apparente, il semblerait au premier abord que le crime commis soit un crime d'aliénées, malgré les apparences, il n'en est rien. Les sœurs Papin ne sont pas des aliénées et les examens mentaux permettent d'affirmer qu'elles n'ont aucun trouble mental pathologique », d'où l'entière responsabilité des sœurs Christine (1905–1937) et Léa Papin (1911–2001) au moment de leur crime [47]. On sait que Jacques Lacan (1901–1981), dans le numéro de novembre 1933 de la revue *Minotaure*, soit deux mois après le verdict, se rapprochait des analyses de Benjamin-Joseph Logre (1883–1963) et posait le diagnostic de psychose paranoïaque chez les sœurs Papin chez lesquelles il repérait les éléments délirants avant et après le crime ; Lacan soutenait la simultanéité des délires psychotiques et non

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/6785528>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/6785528>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)